

La dette de la France

Mis en ligne le 15/04/2010

En 2009, le déficit atteint 7,5 % du PIB. Le déficit public a augmenté pour atteindre 145 milliards d'euros sous l'effet d'un double mouvement : baisse de 4,3 % des recettes (48,1 % du PIB), hausse de 3,8 % des dépenses (55,6% du PIB). Suite à la forte contraction de rendement des impôts (- 8 %) et à la stagnation des cotisations sociales, le taux de prélèvements obligatoires est de 41,3 % (43,9% en 2006). Cela ne s'arrangera pas en 2010, puisque le déficit prévisible est dès maintenant prévu à 8,2% du PIB. Revenir aux 3% en 2013 - pour respecter l'engagement européen lié à l'euro - ne sera pas facile : outre le retour à un taux de croissance supérieur à 2 %, ce qui n'est pas acquis, il y faudra des dispositions drastiques tant sur les dépenses que sur les recettes.

La dette publique de la France représente 77,6 % du PIB annuel, soit 1489 milliards d'euros, avec une augmentation de 157 milliards sur l'année 2008. Le dérapage, annoncé à la Commission européenne, devrait se poursuivre pour atteindre 86,1 % du PIB en 2011. Rappel : le butoir lié à l'euro est de 60 %.

Outre la dette de l'Etat, la dette publique, au sens du traité de Maastricht, prend en compte celle des administrations de sécurité sociale (54,3 milliards d'€), des administrations publiques locales (156,8 milliards d'€) et des organismes divers d'administrations centrales (115,3 milliards).

Notons que les déficits cumulés de la Sécurité sociale qui ont été pris en charge par la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) à partir de 1996, financée par la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) ne sont pas intégrés au total de la dette publique puisqu'il s'agit de sommes considérées comme remboursées à terme ; le dispositif qui devait disparaître en 2008 à été prolongé d'abord jusqu'en 2014, puis enfin en 2021, au fur et à mesure que le Parlement demandait à la CADES de prendre en charge de nouveaux déficits. Au 31.12.2009, la CADES a amorti 42,7 milliards sur 134,6 milliards de dettes sociales reprises.

Le transfert prévisible en 2010 des quelques 60 milliards d'euros de déficits de la sécurité sociale, financées temporairement par l'ACOSS, demandera probablement une nouvelle augmentation de la CRDS, après celle de 0,2 % en 2009.

C'est dire si le dossier de financement est clairement soumis à de très fortes contraintes.